



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 22 JANVIER 2024

Le 22 janvier 2024 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de M. Vincent Bourrier relative au devenir du parking 10-12 rue Jean-Baptiste Pigalle ;
- question de Mme Sarah Ichi, au nom d'un collectif de riverains, relative au devenir du 6 rue Laferrière.

Puis, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 16 janvier 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoïl, M. Jean-Baptiste Gardes, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Nicolas Cour, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami) et Mme Lorraine Gay (pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard).

Est arrivée en cours de séance : Mme Maud Lelièvre (arrivée à 18h50).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2024.001 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2024.002 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2023.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

4. 2024.DAJ.3 Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

5. 2024.DASCO.1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

6. 2024.DDCT.2 Subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

7. 2024.DJS.55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

8. 2024.DJS.54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

9. 2024.DFPE.36 Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF de Paris) (9^e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

10. 2024.DU.35 Dénominations en hommage à cinq femmes résistantes (9^e, 11^e et 14^e).

M. Alexis Govciyan rapporteur.

11. 2024.DAC.303 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Crespin au 3 avenue Frochot à Paris 9^e.

M. Nicolas Cour rapporteur.

12. 2024.DAC.398 Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église la Trinité (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

QUESTIONS ORALES

13. Q.09.2024.012 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la situation des dark stores dans l'arrondissement.

14. Q.09.2024.013 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à l'association la Balade des Lucioles.

15. Q.09.2024.014 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative aux classes du premier degré, susceptibles d'être fermées à la rentrée prochaine dans le 9^e arrondissement.

VŒU

16. V.09.2024.*** Vœu déposé par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, élus du groupe Paris en commun, relatif au soutien des otages à Gaza. RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

Mme la Maire ouvre la séance du pré-conseil à 18h00 qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire précise que seuls deux habitants sont présents, la première intervenante prévue ayant été obligée de se désister.

M. Vincent Bourrier pose une question relative au devenir du parking 10-12 rue Jean-Baptiste Pigalle. Il demande ce qu'il en est concernant le projet de restructuration envisagé, en rappelant qu'il s'agissait de réaliser un campus ESCP ou une résidence sociale.

Mme la Maire indique que la Mairie suit ce sujet avec attention depuis longtemps, en précisant qu'il y avait un projet de l'ESSEC qui avait été envisagé à cet endroit.

M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint en charge de l'habitat et de la vie locale, confirme que la Mairie suit ce sujet avec intérêt. Il rappelle que le foncier est rare dans le 9^e arrondissement et que, dès lors qu'il existe une possibilité, la Mairie entend mener de beaux projets pouvant mettre en valeur l'arrondissement et continuer à développer les activités. Il s'agissait de réaliser sur ce parking une école, cette option étant toujours en réflexion.

IntReal International Real Estate Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH basée à Hambourg est propriétaire du parking. En février 2020, l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), délégataire du droit de préemption par la Ville, a fait une offre d'acquisition à un prix inférieur à la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée fin 2019-début 2020, de 56,6 millions d'euros pour un projet de transformation de l'immeuble en une opération mixte de logements sociaux et de logements en accession libre. Le vendeur a refusé cette offre et a engagé une procédure de fixation judiciaire du prix qui devait aboutir à un jugement le 25 janvier 2024.

M. Jean-Pierre Plagnard confirme que Mme la Maire avait proposé quelques années auparavant à M. Ian Brossat, ancien adjoint de la Maire de Paris en charge du logement, de réfléchir à un projet permettant d'accueillir, à la place du parking, un campus étudiant de l'ESSEC qui était alors en recherche d'espaces vacants dans Paris. Dès que la Mairie aura plus de visibilité sur la préemption de cette parcelle, elle en informera M. Vincent Bourrier et concertera les riverains de la rue Jean-Baptiste Pigalle, en amont de toute demande de permis de construire, pour qu'un projet utile au quartier et aux habitants soit mis en place à cette adresse.

Mme la Maire ajoute que c'est un projet au long cours, qui sera forcément concerté. Quand une telle opportunité foncière se présente dans un arrondissement aussi dense, il ne faut pas laisser passer l'occasion. Elle rappelle que, quelques années auparavant, l'ESSEC s'était rapprochée d'elle et considère que le logement étudiant et une école représentent une mixité qui s'insère bien dans ce quartier qui gagne en population chaque année et qui rajeunit. Elle rappelle la prochaine étape, le 25 janvier 2024, et confirme que la Mairie veillera à créer du logement, en voyant quels types d'usage pourront être mixés pour que le projet immobilier soit viable financièrement. Elle souligne les délais importants et rappelle qu'il y a aussi les baux sur les parkings, qui sont en cours, ce qui explique que le projet va encore prendre quelques années. La situation devrait toutefois être plus claire dans les deux ou trois prochaines années.

M. Vincent Bourrier rappelle qu'il s'agissait globalement de faire un point d'étape et de savoir si les riverains seraient amenés à participer au processus. Il demande en outre si la décision revient à la mairie centrale ou à la mairie d'arrondissement.

Mme la Maire répond qu'il est important de travailler en bonne intelligence sur un projet de cette envergure, en précisant que la concertation est toujours en cours puisque le permis de construire n'est toujours pas validé, sur une opportunité foncière de moins de 10 000 m² dans l'est de l'arrondissement, à l'ancien siège de GRDF. Elle souligne l'importance de se mettre tous d'accord puisqu'il s'agit de projets d'avenir.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'un vœu avait été proposé, un ou deux ans auparavant, concernant le quartier Pigalle et que le Premier adjoint, M. Emmanuel Grégoire, s'était opposé et avait proposé à l'ESSEC un autre emplacement. Elle précise que les écologistes étaient opposés à ce projet d'école puisqu'il manque cruellement des logements, notamment sociaux, dans le 9^e arrondissement. Les écologistes étaient plus favorables à des logements sociaux ou à des logements en accès à la propriété, et souhaitaient, dans les locaux commerciaux, une économie circulaire et un espace de végétalisation. Sur ces points, les écologistes ne sont pas du tout en opposition avec l'exécutif du 9^e arrondissement.

Mme la Maire souligne l'importance de faire du logement, mais en le mixant avec des activités rendant viable le projet. Elle remercie M. Vincent Bourrier et annonce que la Mairie le tiendra informé.

Mme Sarah Ichi, au nom d'un collectif de riverains, propriétaires et locataires, pose une question relative au devenir du 6 rue Laferrière, racheté 6 mois plus tôt par la société Abenex. Les riverains se sont mobilisés compte tenu des rumeurs concernant une plateforme logistique puis un centre de conférence et une réduction du beau jardin, en sachant que des travaux ont été réalisés dans le parking. Elle précise que la rue est assez calme, même s'il existe des problèmes de circulation et de stationnement. Les riverains souhaitent vivre tranquillement dans ce joli coin, derrière la place Saint-Georges, en gardant l'espace vert. Mme Sarah Ichi évoque l'organisation d'un petit déjeuner et rappelle que Mme la Maire a déjeuné avec Abenex. Elle informe le Conseil du 9^e arrondissement de l'inquiétude des riverains au sujet de ce qui va se passer. Elle rappelle le grand nombre de rumeurs. Bien que rien n'ait été apparemment construit, la moitié des logements actuellement disponibles ne sont pas loués, ce qui est important compte tenu de la pénurie de logements dans l'arrondissement. Des locataires se sont vu refuser un appartement plus grand alors qu'ils allaient avoir un enfant. Les riverains, tous concernés, souhaitent donc connaître la vérité sur ce qui se trame, et faire en sorte que cette rue assez paisible puisse connaître un autre destin.

En l'absence de Mme Maud Lelièvre, Mme la Maire propose de lui répondre en indiquant qu'elle s'en est occupé personnellement en décembre 2023, lorsque les riverains de la rue Laferrière et de la rue des Martyrs l'ont sollicitée, cette parcelle, de grande superficie, allant jusqu'à la rue des Martyrs et la rue Clauzel. Elle rappelle avoir été interpellée par Mme Sarah Ichi à la suite des sondages dans les parkings et du bruit important généré. Mme la Maire indique qu'à cette époque, l'ensemble des services avait été alerté pour savoir si ces travaux entraient dans le cadre d'un permis de construire et étaient autorisés. Mme la Maire confirme avoir rencontré la société Abenex, la semaine précédente, qui lui a fait part d'un certain nombre d'engagements. Le permis de construire n'est pas encore déposé et il n'a pas été présenté à Mme la Maire. Elle affirme qu'il n'est pas question de créer une plateforme logistique, en réponse à la rumeur selon laquelle Amazon s'installerait à cet endroit. Il n'est pas question non plus de détruire le jardin, en sachant que le PLU l'en empêcherait. Sur le plan des îlots de chaleur, la tendance est de préserver les jardins et non de les détruire. La restructuration architecturale fera l'objet d'un permis de construire.

Mme la Maire annonce qu'elle a demandé expressément à la société de venir d'abord présenter leurs intentions aux riverains, y compris aux locataires qui sont aujourd'hui au fond de la parcelle rue Laferrière, ainsi qu'aux habitants de la rue Clauzel et de la rue des Martyrs. Elle précise qu'elle a rencontré la société le mardi 16 janvier, en présence de son architecte et de son assistance à maîtrise d'ouvrage. La société lui a indiqué que les informations avaient malheureusement circulé à tort et qu'il n'était absolument pas question d'implanter une plateforme de logistique urbaine, ni de transformer les logements en résidence hôtelière. Mme la Maire informe qu'elle a tenu la semaine précédente, une réunion publique sur les locations de meublés touristiques. Ce qui pose problème, ce ne sont pas les locations ponctuelles, jusqu'à 120 jours, mais les locations de meublés touristiques permanentes. Elle ajoute qu'il n'est pas non plus question d'ajouter de nouveaux niveaux de sous-sol, ni de supprimer les espaces verts dans la cour intérieure de la parcelle.

Mme la Maire a invité la société à travailler pour le 9 février sur leurs intentions, pour présenter ses plans de restructuration architecturale pour ce bâtiment des années 90. La société entend, semble-t-il, maintenir du logement et en créer davantage. Mais comme le diable se niche dans les détails, Mme la Maire préconise d'entrer vraiment dans le cœur du projet et souhaite que le collectif des riverains soit présent lors de la réunion du 9 février à 8h45, en sachant que le permis de construire sera déposé en son temps, suivant une procédure, avec les architectes des bâtiments de France, entre autres, puisqu'il s'agit quand même d'un site protégé. Mme la Maire espère que ses propos seront de nature à rassurer Mme Sarah Ichi. Mme la Maire regrette que la société n'ait pas expliqué, via une affiche, ce qu'elle faisait dans le parking.

Mme Sarah Ichi indique que le collectif de riverains avait suggéré par écrit à la société de lui donner des informations, mais que leur courrier est resté sans réponse.

Mme la Maire le regrette.

Mme Sarah Ichi ajoute que la société lui a indiqué de vive voix qu'elle prévoyait de détruire le jardin, qui est surélevé et n'est donc pas considéré tout à fait comme un jardin. Elle appelle donc à la vigilance.

Mme la Maire répond que, dans les esquisses présentées, il y a toujours le jardin qui serait réaménagé. Mme la Maire assure qu'ils seront très vigilants jusqu'à l'obtention du permis de construire, avec la Direction de l'urbanisme et les architectes des Bâtiments de France, pour que ce lieu soit préservé, en sachant que Mme la Maire doit aussi donner son avis. Elle souhaite, dans un souci de concertation, avoir connaissance des intentions du nouveau propriétaire, tout de suite, pour savoir quelle est la direction prise, si une surélévation est prévue, et quelles seront les impacts pour les riverains. Elle rappelle que ces points seront abordés le 9 février, dans le cadre d'une réunion où Mme Sarah Ichi est cordialement invitée.

Mme Sarah Ichi remercie Mme la Maire de s'être mobilisée assez rapidement. Elle précise qu'elle est locataire dans le logement en fond de parcelle.

Mme la Maire précise que la société lui a bien indiqué que les locataires resteraient et ajoute que le point sur les logements inoccupés sera aussi abordé le 9 février, parce que la pression immobilière est très forte dans le 9^e arrondissement, le seul dont la population augmente, et que des familles pourraient s'installer dans ce quartier, dont les enfants pourraient fréquenter les écoles de l'arrondissement.

Mme Frédérique Dutreuil demande si le fait que la moitié des logements soient inoccupés est récent ou si cela s'est fait progressivement.

Mme Sarah Ichi explique que des gens sont partis avant le rachat et imagine que le groupe Prévoir, qui possédait l'immeuble précédemment et était en train de le vendre, ne s'est pas préoccupé de relouer. Elle ajoute que d'autres personnes sont parties depuis, dont le couple qui a eu un enfant et à qui un logement avec deux chambres a été refusé un ou deux mois plus tôt. Elle souligne que toute la rue est concernée, y compris l'hôtel, et estime qu'il y aura beaucoup de circulation en cas de fermeture du parking.

Mme la Maire explique que c'est la raison pour laquelle elle voulait que cette réunion ait lieu le plus vite possible, de manière à partir sur des bases claires, sans quoi ils entreraient dans des procédures, y compris si ce qui sera proposé ne leur conviendra pas, même si cela ne serait dans l'intérêt de personne et qu'il s'agit de se mettre d'accord collectivement sur l'avenir de cette parcelle. Elle ajoute que la société lui a fait part de son intention de créer 191 m² de logements supplémentaires, soit deux appartements. Elle précise que cela sera étudié dans le détail le 9 février.

Mme la Maire propose de procéder à une pause.

Mme la Maire ouvre la séance du conseil d'arrondissement à 18h30.

DÉLIBÉRATION 09.2024.001 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2024.

DÉLIBÉRATION 09.2024.002 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 27 NOVEMBRE 2023.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise n'avoir reçu aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire annonce quelques dates. Le 25 janvier se tiendra la Nuit de la solidarité. Le 27 janvier à midi, une commémoration est prévue avec M. Alexis Govciyan dans le cadre de la Journée internationale de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité, devant la plaque des Justes du 9^e, en présence des jeunes du conseil municipal de l'arrondissement. Mme la Maire remercie par avance les élus pour leur présence. Elle évoque la belle exposition « Art et paix » en cours à la Mairie du 9^e, en hommage et en soutien aux populations ukrainiennes et arméniennes du Haut-Karabagh. Elle invite les élus à rencontrer les initiateurs de l'exposition et à apporter leur soutien. Elle se félicite d'avoir pu mettre en lumière ces deux peuples, aujourd'hui martyrs, en souhaitant leur apporter un constant soutien.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la propreté, présente le point relatif à la propreté dans l'arrondissement.

Deux rendez-vous se sont tenus avec le nouvel adjoint à la Maire de Paris en charge de toutes les questions relatives à la propreté de l'espace public, à la réduction des déchets, au recyclage et au réemploi et à l'assainissement, M. Antoine Guillou.

Une réunion avec les adjoints d'arrondissement le lundi 8 janvier, puis une réunion avec Mme la Maire, le mercredi 10 janvier, pour un point sur la propreté dans l'arrondissement, les actions en cours et les projets qui tiennent à cœur de la mairie d'arrondissement.

Le 10 janvier à midi, Mme la Maire a adressé ses vœux aux agents de la propreté, rendez-vous annuel particulièrement apprécié des agents déployés dans le 9^e arrondissement, qui a permis d'échanger avec ces premiers acteurs de terrain de la propreté sur tous les sujets en cours.

La semaine du 8 janvier était donc largement consacrée à la thématique propreté. Parmi les sujets qui ont été particulièrement mis en valeur lors de ces différentes réunions auprès de l'Adjoint à la propreté de la Mairie de Paris, il s'agissait de la volonté d'avoir un troisième et un quatrième référent de quartier déployés dans l'arrondissement, les deux premiers rencontrant déjà un succès mérité auprès des habitants et des commerçants de l'arrondissement. Dès le début de cette initiative, la Mairie du 9^e arrondissement a défini, avec les référents propreté et avec la Direction territoriale de la propreté du 9^e, un cahier des charges très précis pour le référent de quartier. Il complète le dispositif des ateliers en étant en proximité, en signalant et en prenant en compte les signalements de la Mairie remontés par les riverains. Le déploiement des nouveaux référents de quartier est désormais attendu, puisqu'il devait initialement y avoir un déploiement de cinq référents, un par quartier, dans un temps très court, en un ou deux ans. Or cela fait trois ans que le premier a été mis en place.

Un autre point abordé avec la mairie centrale a concerné les Jeux olympiques qui commencent à animer la France sur différents aspects, notamment celui de la propreté. Le principe présenté par la mairie centrale est la possibilité d'un volontariat des agents de la propreté, qui pourront apporter un renfort sur les différents événements organisés à Paris. La Mairie du 9^e arrondissement a indiqué à M. Antoine Guillou qu'elle veillera tout particulièrement à ce que les ateliers du 9^e ne soient pas en manque d'agents et de matériel pendant cette période, puisque différentes compétitions sont déjà organisées dans l'arrondissement et que cet arrondissement va continuer à vivre 7 jours sur 7 et 24h sur 24, puisque les participants aux Jeux olympiques, ainsi que les spectateurs et acteurs, se déploieront aussi dans l'arrondissement pour boire un verre, aller à un spectacle, visiter le patrimoine considérable du 9^e ou tout simplement se déplacer dans les nombreux hôtels de l'arrondissement. La Mairie du 9^e sera donc particulièrement vigilante à ce que cette promesse soit tenue et qu'il y ait un dispositif, habituel durant les Jeux olympiques, en place dans l'arrondissement pour assurer la propreté au profit notamment des habitants et des commerçants.

Le troisième point évoqué lors de ces réunions a été le déploiement des véhicules électriques et de triporteurs. La Mairie du 9^e arrondissement a renouvelé sa volonté d'expérimenter ces moyens le plus rapidement possible dans l'arrondissement pour limiter le bruit et l'impact carbone des actions indispensables de la propreté.

Le dernier point a animé une bonne partie des échanges. Il s'agit, depuis le 1^{er} janvier 2024, de l'obligation pour les communes de donner une possibilité de tri des déchets biodégradables aux habitants.

Cette mesure a été annoncée depuis longtemps. Elle fait partie de la loi relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Depuis 2014, Mme la Maire a tenu à anticiper cette obligation de tri des déchets biodégradables pour les Parisiens en mettant une série d'initiatives en place, qui ont porté leurs fruits.

Il s'agit d'abord des composteurs sur l'espace public au travers de la belle association l'Accueillette du 9^e, avec laquelle la Mairie du 9^e travaille main dans la main depuis plusieurs années, qui a mis en place des composteurs accessibles aux habitants dans le jardin de la mairie, au centre Valeyre, à la cité Fénelon et bientôt, au printemps 2024, à la bibliothèque rue Chaptal et au Square Alex Biscarre. Ce sont plus de 400 foyers inscrits, plus de 40 bénévoles engagés avec cette association pour le tri des déchets biodégradables.

Il s'agit aussi du territoire zéro déchet, une initiative avec l'association PikPik, qui a été déployé rue Milton. Ce dispositif, qui bénéficie d'une subvention de la mairie centrale, sera poursuivi, la Mairie du 9^e ayant demandé de l'ouvrir à une autre association. L'association PikPik continue sa mission jusqu'à septembre, en lien avec la Mairie du 9^e, qui verra ensuite comment donner un nouveau souffle à cette mission, notamment en faisant un effort sur le tri des emballages et des déchets alimentaires des professionnels et commerçants de l'arrondissement. Une expérimentation est en cours rue Cadet et la Mairie du 9^e a la volonté de capitaliser sur cette expérimentation pour la déployer dans tout l'arrondissement. En outre, la Mairie de Paris a décidé de rajouter un bac de déchets alimentaires aux Trilib', qui permettent aussi de collecter le carton et le verre. Le 9^e arrondissement comptera au printemps 2024, 6 stations Trilib', rue Taitbout, rue Chauchat, rue Saint-Georges et rue Laffitte, où elles sont déjà installées, bientôt boulevard de Clichy et boulevard Marguerite de Rochechouart, qui permettront aux Parisiens de déposer leurs déchets alimentaires. La Mairie du 9^e arrondissement a montré de la bonne volonté pour trouver ces deux nouveaux points d'apport. Mais il est signalé depuis longtemps auprès des services et de la mairie centrale que le 9^e arrondissement dispose d'une topographie particulière, avec des rues en pente ou des rues particulièrement étroites. C'est pour cela que 8 abri-bacs ont été déployés, modules qui s'insèrent beaucoup plus facilement dans l'espace public, avenue Trudaine, près du square Jean-Claude Carrière, rue Milton et récemment rue Cadet. Ce déploiement sera poursuivi de façon à continuer le maillage et pour permettre aux Parisiens du 9^e arrondissement d'accéder facilement à un point d'apport volontaire pour les déchets alimentaires.

La Mairie continue aussi le déploiement des lombricomposteurs individuels depuis 2014, au travers d'une distribution annuelle organisée à la mairie, qui rencontre beaucoup de succès auprès des habitants.

La Mairie du 9^e arrondissement sera particulièrement vigilante en 2024 concernant le suivi de ces sujets et des engagements pris notamment par M. Antoine Guillou qui a considéré avec bienveillance la façon dont le tri des déchets alimentaires est organisé dans l'arrondissement.

Mme la Maire le remercie et indique qu'ils doivent absolument poursuivre, en 2024, leurs efforts sur la réduction des déchets. Elle rappelle que 100 tonnes de déchets produits par les résidents et les commerces, sont collectés chaque jour dans l'arrondissement.

Paris a la spécificité de bénéficier d'une collecte quotidienne, 364 jours par an, en-dehors du 1^{er} mai, seul jour où les éboueurs ne travaillent pas. C'est la raison pour laquelle Mme la Maire veut accélérer l'expérimentation sur les emballages et sur les biodéchets dans les établissements de restauration qui sont extrêmement nombreux, parfois très concentrés dans certaines rues, en particulier dans le quartier Douai-Fontaine. Mme la Maire rappelle à quel point, pendant les grèves de 2023, il était difficile de gérer autant de déchets. Un travail sera donc mené sur ces sujets, en espérant des résultats en fin d'année.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la sécurité du quotidien, présente le rapport sur ce sujet. Jeudi 11 janvier, Mme la Maire a présenté ses vœux aux habitants du 9^e arrondissement au cours d'une très belle cérémonie qui s'est tenue salle Rossini. À cette occasion, deux représentants des forces de l'ordre ont été distingués : le commandant divisionnaire Philippe Bénard du commissariat central du 9^e arrondissement, qui partira à la retraite en 2024, et le gardien brigadier de police municipale Qaddour Gherbi. Au cours de cette soirée, Mme la Maire leur a remis la médaille du 9^e arrondissement en remerciement de leur engagement et de leur professionnalisme sans faille au service de la sécurité des habitants. À travers ces deux personnalités, c'est l'ensemble des policiers nationaux et municipaux que la Mairie souhaitait mettre à l'honneur.

Lundi 15 janvier, Mme la Maire a tenu un nouveau point sécurité en présence de M. Stéphane Guérin, commissaire central, de Mme Isabelle Pacini-Daoud, cheffe de division de police municipale, de Mme Flora Defolny, du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris, et du capitaine de l'opération Sentinelle dont le mandat est de deux mois, que la Mairie a également décidé d'associer depuis peu. Comme tous les quinze jours, cette réunion de travail et de partage d'informations a permis de faire un point complet sur les sujets de sécurité qui sont d'actualité dans l'arrondissement, ainsi que sur l'ensemble des signalements d'habitants reçus les derniers jours. En 2024, la tenue régulière de ces rendez-vous très utiles sera poursuivie.

Mme Adeline Guillemain profite de cette prise de parole pour saluer le travail remarquable, mené parfois dans des conditions difficiles, par les soldats de l'opération Sentinelle dans le 9^e arrondissement. Ils ont été particulièrement mobilisés ces derniers mois, notamment au niveau des grands magasins durant le mois de décembre et en protection des écoles et des édifices religieux depuis le 7 octobre. Elle les remercie vivement pour leur courage et leur dévouement.

Mme Adeline Guillemain informe que leur division de police municipale a mené dans les dernières semaines des actions très appréciées de régulation de la circulation rue de Clichy qui fait l'objet d'importants travaux de réaménagement, et de lutte contre les incivilités rue des Martyrs, voie très commerçante et classée en zone « Paris respire » le weekend.

Mme Adeline Guillemain fait un point sur la situation de la rue de la Tour des Dames. Une rixe entre bandes rivales du 9^e et du 19^e arrondissement a éclaté devant le centre Paris Anim' Jacques Bravo le 20 décembre 2023, au cours de laquelle un jeune habitant du 9^e a été blessé à l'arme blanche.

Cette situation inadmissible appelle une réponse coordonnée. Par ailleurs, depuis le début du mois de janvier, la Mairie reçoit de nombreux signalements de riverains qui se plaignent d'une dégradation de la situation sécuritaire dans cette rue dans laquelle plusieurs groupes d'individus ont pris l'habitude de se rassembler pour fumer, boire et écouter de la musique. Malgré les très nombreuses actions engagées par Mme la Maire depuis plusieurs années dans cette voie (renforcement des rondes et patrouilles des forces de l'ordre, mobilisation du club de prévention Siloé et de l'équipe de médiation de la Ville, installation d'un bras de déport sur la caméra PVP située à l'angle des rues Blanche et Pigalle dans le but de permettre une meilleure vidéoprotection de la rue de la Tour des Dames, et pose d'une poubelle de rue supplémentaire), la Mairie regrette la détérioration de la situation intervenue les dernières semaines. Afin de répondre aux demandes légitimes des habitants et de mettre en place de nouvelles actions concrètes et efficaces à même de rendre la quiétude à cette rue, Mme la Maire a décidé de réunir un nouveau groupe de partenariats opérationnels (GPO) en présence de représentants du commissariat central du 9^e, de la police municipale, du bailleur Paris Habitat et de la Ligue de l'enseignement. Ce GPO se réunira mercredi 24 janvier à 15h. Mme Adeline Guillemain annonce qu'elle tiendra les élus pleinement informés des décisions qui seront prises et des mesures qui seront mises en place à l'issue de cette réunion.

Mme Adeline Guillemain fait un point sur la situation des personnes à la rue et des petits campements dans l'arrondissement. Grâce à la mobilisation de la Mairie du 9^e et à la coordination avec les différents services de la Ville de Paris et de la préfecture de Police ainsi qu'avec le Samu social 75, la tente située place Daniel Iffla-Osiris a été déposée et le campement de la cité Charles Godon a été retiré. En revanche, les difficultés persistent pour trouver une solution pour la rue Bourdaloue dans laquelle deux tentes sont installées depuis de nombreux mois. Vendredi 19 janvier, la Mairie du 9^e a organisé une réunion sur place en présence des représentants de la Mission d'urgence sociale, de la Direction de la propreté, du commissariat et de la DPMP. Malheureusement, ils n'ont pas réussi à entrer en contact avec les occupants de ces tentes, qui étaient absents lors de leur passage. Mme Adeline Guillemain regrette également qu'aucun représentant du Samu social n'ait pu se rendre disponible pour dresser un diagnostic de la situation sociale de ces personnes. La Mairie du 9^e a demandé un renforcement du passage des maraudes, et une consigne a été passée à la Mission d'urgence sociale pour reprendre l'attache des occupants de ces tentes afin de leur proposer de nouveau un accompagnement social et des places d'hébergement d'urgence.

Mme Adeline Guillemain fait ensuite savoir que Mme la Maire organisera le 5 mars à 18h30 une réunion d'information en présence de M. Laurent Nuñez, Préfet de Police de Paris, sur les impacts des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Elle ajoute que c'est une grande chance et un grand honneur de pouvoir compter sur la participation du Préfet de Police de Paris à cette réunion publique au sujet de laquelle les élus recevront bientôt de plus amples détails.

Mme la Maire la remercie et indique que cette réunion est attendue. Elle précise que le 9^e arrondissement n'est pas un site olympique, même s'il est prévu le passage du marathon et de la course cycliste, et qu'à partir de mars et avril, Paris va se mettre à l'heure des Jeux olympiques. Elle remercie le préfet de Police pour sa présence à cette réunion.

Concernant les campements, Mme la Maire indique que la situation est très dure et que la gestion humaine est extrêmement compliquée. Elle précise que le 9^e arrondissement est toujours très allant pour ouvrir des places d'hébergement d'urgence, ce que l'exécutif fera quelques jours plus tard à travers la mise à l'abri de 90 personnes en face de la mairie, dans l'ancienne crèche Drouot qui doit bénéficier de travaux de réhabilitation à partir de septembre. Mme la Maire remercie Mme Virginie Mergoïl pour son travail avec Emmaüs et le directeur de cabinet du Préfet de région pour obtenir des financements de l'État pour pouvoir ouvrir cette halte et cet hébergement d'urgence. La Mairie continue de travailler aussi avec la Poste concernant son bâtiment rue Rodier, afin de continuer à mettre à l'abri le plus de monde possible. Même si les températures sont un petit peu moins froides qu'elles ne l'étaient la semaine précédente, il s'agit d'une nécessité absolue. Face à l'ampleur des demandes, Mme la Maire indique qu'elle comprend la difficulté de pouvoir répondre le mieux possible, y compris compte tenu du défi migratoire. La situation est extrêmement complexe.

Mme la Maire confirme que la rue de la Tour des Dames fait l'objet d'une vigilance de tous les instants. Si la situation s'est améliorée les derniers temps, la Mairie restera très attentive à cette évolution pour ne pas revivre les scènes vécues au mois de décembre 2023.

Mme la Maire indique que Mme Lorraine Gay donne pouvoir à M. Jean-Pierre Plagnard et que M. Arnaud Ngatcha donne pouvoir à Mme Camille Vizioz-Brami.

DÉLIBÉRATION 09.2024.003 (2024.DAJ.3) - SUBVENTION ET AVENANT N° 1 (296 750 EUROS) À LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS.
Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'une délibération classique à cette période de l'année, qui lui permet de faire un bilan de ce dispositif de consultation gratuite d'avocats en mairies d'arrondissement et qui a été instituée par une délibération du Conseil de Paris en mai 1977. Ces consultations sont proposées chaque semaine aux usagers parisiens dans toutes les mairies d'arrondissement. Dans le 9^e, ces permanences se tiennent tous les jeudis après-midi. Ces rendez-vous sont accessibles aux usagers par internet ou auprès de l'accueil, par téléphone ou lorsqu'ils se déplacent. À ce titre, en 2023, la Mairie du 9^e a accueilli 295 usagers, un peu plus qu'en 2022 (266 usagers), et 44 permanences d'avocats se sont tenues. La Mairie du 9^e est extrêmement attachée à offrir à ses administrés, qu'ils soient particuliers, entreprises, commerçants ou associations, des services publics de qualité et étoffés, pour répondre aux nombreuses problématiques. Mme la Maire rappelle que d'autres permanences sont assurées à la Mairie du 9^e : une permanence notariale, des consultations juridiques pour les TPE-PME, une permanence de la déléguée du Défenseur des droits, une permanence du conciliateur de justice, une permanence de la FNACA, une permanence de l'ADIL sur le droit au logement, une permanence de la CPAM pour les personnes malentendantes - spécificité de la Mairie du 9^e, une permanence d'une représentante du Médiateur de la Ville de Paris, une permanence du service d'accompagnement à une médiation sociale et une permanence plateforme petite enfance et handicap.

Depuis 2024, la Mairie accueille une permanence de l'association des médiateurs solidaires et indépendants, assurée par deux habitants de l'arrondissement que Mme la Maire remercie, qui permet d'aider les usagers dans la prévention ou la résolution d'un conflit, ce qui est nécessaire dans une société fracturée où le dialogue n'est pas toujours aisé à maintenir. Tout dispositif qui peut viser à apaiser est le bienvenu. C'est la raison pour laquelle Mme la Maire remercie les élus de voter cette subvention.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAJ.3.

DÉLIBÉRATION 09.2024.004 (2024.DASCO.1) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (118 209 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 772 875 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (223 900 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo explique que le 9^e arrondissement est concerné par des subventions d'équipement pour ce qui est des établissements Decour (2 310 euros), Ferry (33 190 euros), Lamartine (19 980 euros) et Gauguin (27 730 euros). Une subvention de 724 euros pour travaux concerne le collège Paul Gauguin afin d'assurer le déplacement de boutons d'alerte PPMS.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.1.

DÉLIBÉRATION 09.2024.005 (2024.DDCT.2) - SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF À 18 ASSOCIATIONS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que la Ville de Paris souhaite accorder 102 500 euros de subventions de fonctionnement à 18 associations œuvrant dans le domaine de l'engagement citoyen. Parmi ces structures figure l'association Tout Autre Chose, dont le siège est situé 40 rue Milton. Il est proposé de lui verser 3 000 euros pour son animation du réseau solidarité partagée qui regroupe plus de 30 acteurs associatifs dans une logique de mutualisation.

Mme la Maire ajoute qu'ils sont tous très mobilisés pour cette belle association qui est parfaitement insérée dans le quartier.

Mme Frédérique Dutreuil informe que l'association Tout Autre Chose rencontre de grandes difficultés de trésorerie puisqu'il lui manque 40 000 euros alors que les activités progressent. La fermeture de la cuisine a impacté de manière significative ses finances et aucune solution n'a été trouvée pour relancer cette activité et pour trouver des donateurs altruistes et bienveillants. Mme Frédérique Dutreuil lance un appel aux dons pour soutenir cette association qui en a bien besoin.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DDCT.2.

DÉLIBÉRATION 09.2024.006 (2024.DJS.55) - MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF QUARTIERS LIBRES POUR L'ANNÉE 2024.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que le dispositif quartiers libres vise à soutenir les initiatives des Parisiens âgés de 16 à 30 ans qui souhaitent s'investir dans la vie locale de la ville. Il s'agit d'engagements solidaires et citoyens à l'échelle d'un quartier, d'un arrondissement, voire de la ville. En 2023, ce dispositif a permis aux jeunes concernés de partager leur savoir-faire, par exemple dans des ateliers d'initiation à la couture, de venir en aide aux autres par exemple au travers de maraudes d'intervention sociale, de valoriser leur territoire par exemple par des activités en plein air, ou encore de s'investir dans des actions intergénérationnelles par exemple avec des pièces de théâtre sur le harcèlement scolaire.

En 2024, ce dispositif a vocation à évoluer et à s'adapter aux réalités des arrondissements et aux attentes locales. Comme les années passées, les aides attribuées ont vocation à couvrir les frais engagés dans la constitution d'une structure associative et à participer aux frais d'organisation d'une action ponctuelle voire pérenne. Ces deux aides demeurent cumulables mais ne peuvent aller au-delà de 1 500 euros par projet qui s'accompagnerait de la création d'une association ou d'une junior association.

Il est proposé de rehausser le budget dédié de 30 000 euros, le portant à 80 000 euros, à répartir entre les 17 arrondissements, d'instaurer des commissions d'arrondissement, impliquant les mairies d'arrondissement dans l'examen des dossiers, composées de représentants de l'arrondissement et de représentants de la Direction de la jeunesse et des sports, de responsables associatifs, d'anciens lauréats ainsi que de jeunes membres du Conseil parisien de la jeunesse exerçant la fonction d'ambassadeurs d'arrondissement, d'instaurer une commission centrale garantissant une égalité de traitement entre les territoires, et d'accompagner les jeunes porteurs de projets. Chaque arrondissement se voit attribuer une enveloppe dont le calcul repose sur trois critères, auquel est appliquée une pondération. Sur 160 aides, le 9^e arrondissement bénéficiera de 7 aides de 500 euros chacune, pour soutenir un projet ou la création d'une association.

Mme Frédérique Dutreuil salue l'instauration d'une commission au sein du 9^e arrondissement, au plus près des acteurs, pour accorder des financements pour les projets de la jeunesse.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DJS.55.

DÉLIBÉRATION 09.2024.007 (2023.DJS.54) - MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2024.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil explique qu'il s'agit de renforcer et de faire évoluer le dispositif Paris Jeunes Vacances, en place depuis 2003. Il s'agit d'une offre pour des séjours collectifs, pour encadrer des jeunes et faciliter leur départ en vacances, puisque certains ne sollicitent pas ces dossiers. Mme Virginie Mergoil salue ce dispositif évolutif qui pourrait permettre à 160 jeunes qui ne partent jamais en vacances de pouvoir bénéficier de courts séjours pour un budget de 60 000 euros en 2024.

Mme Virginie Mergoil remercie ses collègues, M. Nicolas Cour et Mme Frédérique Dutreuil, pour leur présence aux commissions organisées avec la DJS et les membres de la Ligue. Quatre réunions ont été tenues en 2023, en avril, juin, août et décembre, concernant les derniers chèques vacances. Mme Virginie Mergoil salue l'attribution de 32 chèques vacances de 200 euros, 23 initialement et 9 en complément, en précisant que le montant global est de 1 125 euros à Paris. Elle souligne toutefois le risque que ce dispositif ne convienne pas aux publics du 9^e arrondissement, mais espère que cela bénéficie aux jeunes dans les foyers.

M. Pierre Maurin précise que l'enveloppe globale est de 285 000 euros sur deux volets (225 000 euros et 60 000 euros), ce que confirme Mme Virginie Mergoil.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix en précisant que les remarques récurrentes qu'ils font depuis un certain nombre d'années, seront remontées à la mairie centrale pour faire évoluer ce dispositif et l'élargir à plus de jeunes.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DJS.54.

DÉLIBÉRATION 09.2024.008 (2024.DFPE.36) - SUBVENTION (1 468 420 EUROS), AVENANT N° 4 À L'ASSOCIATION UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (UDAF DE PARIS) (9^E) POUR SES ONZE ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit d'une subvention annuelle proposée chaque année en janvier, mais en baisse. Elle a été alertée lors de sa rencontre avec l'UDAF en décembre. La situation est compliquée depuis 2022. Les rémunérations conventionnelles au niveau national ont augmenté de 2,8 % au 1^{er} juillet 2022. Cela représentait environ 63 000 euros pour les établissements de l'UDAF. Cependant, ces augmentations conventionnelles n'ont pas été prises en charge par la Ville de Paris, alors que cette augmentation conventionnelle était agréée par l'État et s'imposait à l'ensemble des employeurs. Le ruissellement promis par l'État s'est donc tari quelque part. Il en est de même pour 2023, puisque la Ville a mis en place, pour la période de 2022 à 2024, un mécanisme de forfait à la place, ne tenant pas compte de ces augmentations. À titre d'exemple, cela représente 130 000 euros, soit le double de 2022, pour l'UDAF et ses 11 établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Virginie Mergoïl évoque les conséquences de l'inflation qui touche tout le domaine de l'actif en France, y compris les crèches municipales ou associatives. Elle souligne néanmoins qu'en 2024, la Ville a commencé à faire bouger les lignes, et qu'une augmentation plus sensible du prix de la place est annoncée à minima à 5 % pour l'ensemble des associations, avec des variables supérieures selon les cas. S'ajoutent à cela l'inflation, la Ville n'étant pas responsable, ainsi que la pénurie de personnels.

Face à la crise que traverse le secteur de la petite enfance, et plus généralement le secteur sanitaire et social, les employeurs regroupés dans Axess, une confédération des syndicats employeurs, qui regroupe Nexem et la FEHAP, ont souhaité, dès la fin du mois de septembre, mettre en œuvre des revalorisations salariales pour 2024. Pour qu'elles soient effectives, il fallait qu'elles soient acceptées par les syndicats des salariés, puis par l'État afin d'en assurer le financement. L'État était en accord avec cette démarche puisqu'une commission paritaire avait été prévue mi-décembre pour homologuer les revalorisations. Malheureusement, un seul syndicat a signé cet accord. L'opposition majoritaire (CGT, Sud et FO) a rendu son application impossible. Mme Virginie Mergoïl explique donc qu'ils sont dans une situation de blocage qui pénalise l'UDAF et toutes les crèches associatives, notamment l'atelier Berlioz, Crescendo, l'ONCP, pour ce qui est du 9^e arrondissement. Mme Virginie Mergoïl informe qu'elle s'est entretenue vendredi 19 janvier avec la présidente de la FNAPPE, la Fédération nationale des associations pour la petite enfance. La situation est assez critique et il s'agit de voir comment faire bouger les lignes, en sachant que Mme la Maire a déjà alerté la Ville et l'État de ces difficultés. Mme Virginie Mergoïl demande donc aux élus de s'abstenir concernant ce vœu, puisque Mme la Maire pourra porter cela au Conseil de Paris.

Mme la Maire confirme le caractère technique du sujet qui a été abordé lors du Tour de France de la parentalité qui s'est arrêté dans le 9^e arrondissement pour Paris le 19 décembre dernier. Tous les acteurs parisiens étaient réunis dans la salle du Conseil pour aborder ce sujet. Mme la Maire ajoute en avoir parlé avec M. Patrick Bloche et annonce qu'ils remonteront au créneau au moment du Conseil de Paris pour avoir le plus d'explications possible. Face à la crise que connaît le secteur de la petite enfance, les élus doivent être au rendez-vous et ne peuvent pas se permettre de pénaliser des places alors que beaucoup de berceaux sont aujourd'hui gelés faute de personnel ou de financement. Mme la Maire appelle à la vigilance et salue la sagesse consistant à attendre les explications du Conseil de Paris avant de voter une telle subvention pour qu'elle soit plus importante.

Mme Frédérique Dutreuil considère que l'abstention ne pose pas de problème et affirme être favorable à des revalorisations pour que chacun puisse vivre décemment de son travail. Elle regrette toutefois que l'exécutif n'ait pas transmis aux élus les informations dont il disposait, pour leur permettre de décider de manière plus éclairée.

Mme la Maire explique qu'ils ne savaient pas que cette délibération allait être passée, en précisant qu'elle a été inscrite à l'ordre du jour très récemment.

Mme Frédérique Dutreuil demande quel était le taux de revalorisation proposé ou accepté par l'État.

Mme Virginie Mergoïl répond hors micro.

Mme Frédérique Dutreuil demande des informations sur la demande des syndicats.

Mme Virginie Mergoïl répond hors micro.

Mme la Maire annonce que le débat se poursuivra.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle s'abstiendra également.

Mme la Maire ajoute qu'ils la tiendront informée en cas d'information plus précise.

M. Pierre Maurin rappelle que la subvention demandée par l'UDAF est de 1 468 000 euros et note qu'il s'agit de demander davantage. Il annonce qu'il s'abstiendra également en faisant confiance à l'exécutif puisqu'il ne connaît pas précisément le dossier.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 12 voix et 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) sur le projet de délibération 2024.DFPE.36.

DÉLIBÉRATION 09.2024.009 (2024.DU.35) - DÉNOMINATIONS EN HOMMAGE À CINQ FEMMES RÉSISTANTES (9^E, 11^E ET 14^E).

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

M. Alexis Govciyan précise qu'il s'agit de cinq femmes résistantes, une dans le 9^e arrondissement, Claude Rodier, deux femmes remarquables dans le 11^e arrondissement, Marguerite Gonnet et Marguerite Moret, ainsi que Paulette Jacquier et Anne-Marie Bauer.

M. Alexis Govciyan annonce qu'en hommage à Claude Rodier, la rue Rodier ne s'appellera plus Jean-Baptiste Rodier, mais Claude Rodier, ce qu'il salue, d'autant plus que ces cinq femmes résistantes, dont Claude Rodier, ont fait un travail remarquable à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération de Paris. Ces dénominations se sont fait attendre en sachant que Mme la Maire avait commencé ce processus il y a quelque temps, puisque le Conseil du 9^e arrondissement avait décidé de rendre hommage à la docteure Madeleine Pauliac, qui était résistante, avec l'approbation du Conseil de Paris. M. Alexis Govciyan ajoute qu'une école portera bientôt son nom, dans le cadre du 80^e anniversaire, d'où l'importance de tout ce dispositif.

M. Alexis Govciyan dit ensuite quelques mots sur Claude Rodier. Elle est née dans une famille d'enseignants laïques et républicains, deux jours après la fin du tout premier Tour de France. Ce sont des dates qui marquent. Comme Madeleine Pauliac, elle s'illustre d'abord par son parcours académique, brillant et précurseur, puisqu'en 1921, à juste 18 ans, elle intègre l'École normale supérieure de Sèvres, puis fait un parcours extraordinaire puisqu'elle en sort agrégée en sciences physiques, plus jeune agrégée de France. Cette femme épouse une carrière d'enseignante, puis un ingénieur céramiste, Pierre Virlogeux.

Elle travaille pour l'entreprise familiale, mais très tôt, puisque c'est l'Occupation, elle s'engage dans la Résistance et l'accueil de personnes de l'université de Strasbourg, dont un couple juif originaire des Vosges. Avec son époux, ils œuvrent tous deux à la structuration des Mouvements unis de résistance, les MUR. Leurs activités risquées dans la Résistance leur valent d'être arrêtés par la Gestapo le 8 février 1944, la dernière année de la guerre, avec leurs fils Jean et Marc. D'abord internée dans une cellule de la prison militaire du 92^e régiment d'infanterie, Claude Rodier subit la déportation et se voit internée dans le bunker du camp de Ravensbrück où ont séjourné d'autres figures connues de la Résistance, telles que Geneviève de Gaulle-Anthonioz ou encore Germaine Tillion, qui sont d'ailleurs au Panthéon. Si Claude Rodier décède d'une pleurésie le 10 novembre 1944 dans ce camp, M. Alexis Govciyan appelle à retenir de cette résistante qu'elle a trouvé l'immense courage de dire non aux nazis qui attendaient d'elle qu'elle participe au programme nucléaire comme physicienne atomiste. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils mettaient toute cette pression sur elle. À la lecture de ce parcours précurseur et de cet engagement exemplaire au service de la Résistance, l'exécutif du 9^e arrondissement est convaincu que le Conseil sera unanime pour voter cette délibération pour la dénomination de la rue Rodier, en remplaçant le nom Jean-Baptiste Rodier par Claude Rodier, à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération de Paris. M. Alexis Govciyan ajoute que Claude Rodier était une femme engagée, libre et indépendante, qui trouvera sa place dans une belle rue du 9^e arrondissement.

Mme la Maire le remercie pour cet engagement et pour son travail sur ce dossier depuis plusieurs mois ayant abouti à cette délibération.

Mme Camille Vizioz-Brami salue cette délibération, qui s'est fait attendre. Elle se réjouit de voir une femme de plus sur les plaques parisiennes, et recommande d'œuvrer pour plus de féminisation dans l'espace public. Elle ajoute qu'elle pense à Mme Laurence Patrice, Adjointe à la mémoire et au patrimoine, qui travaille sur ce thème avec les arrondissements.

Mme la Maire confie avoir beaucoup de plaisir à travailler avec elle.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DU.35.

DÉLIBÉRATION 09.2024.010 (2024.DAC.303) - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À RÉGINE CRESPIN AU 3 AVENUE FROCHOT À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour présente cette délibération à laquelle l'exécutif du 9^e arrondissement tient particulièrement, y compris M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris, qui siège pour le 9^e arrondissement à la Commission des dénominations et des plaques des rues et équipements. Le 23 février 2024, Régine Crespin aurait eu 97 ans. Figure à la fois du chant lyrique français et de l'arrondissement, Régine Crespin s'en est allée à l'aube de l'été 2007, laissant le paysage culturel et le 9^e arrondissement orphelins. Elle est née dans l'entre-deux guerres à Marseille. Régine Crespin s'est familiarisée avec le chant à partir de l'âge de 16 ans.

Lauréate au lendemain de la Seconde Guerre mondiale d'un concours, elle rejoint Paris et son conservatoire supérieur et remporte ses trois premiers prix en opéra, opéra-comique et chant. À tout juste 20 ans, elle fait ses débuts professionnels dans le drame lyrique *Werther* de Massenet. Trois ans plus tard, elle rejoint le 9^e arrondissement puisqu'elle est engagée à l'Opéra de Paris, un joyau de l'arrondissement. Elle s'impose rapidement à ses débuts dans les rôles de soprano dramatique du répertoire français, notamment dans les *Dialogues des carmélites* de Francis Poulenc et dans *Les Troyens* d'Hector Berlioz. Très à l'aise dans les rôles du répertoire français, elle entame un tour de France avant de revenir à Paris et de s'y installer en 1959 pour le restant de sa vie dans sa maison du 3 avenue Frochot, inspirée des villas palladiennes. À la fin des années 50, son talent la propulse sur la scène internationale. Elle parcourt le monde mais son refuge reste toujours le 9^e arrondissement entre deux tournées. Consciente de l'importance de la transmission, également chère à l'exécutif du 9^e arrondissement, elle enseigne le chant à partir de 1976 au conservatoire supérieur de musique et de danse de Paris et, après une carrière professionnelle prestigieuse de plus de quarante ans, elle tire sa révérence en 1990, léguant ainsi un trésor inestimable au patrimoine lyrique français. Toute sa vie, Régine Crespin voue la même fidélité au chant aussi bien qu'au 9^e arrondissement. Pour cela, mais aussi pour son timbre de voix unique, cette artiste ayant commencé comme mezzo avant de devenir soprano, et pour son legs, M. Nicolas Cour propose d'apposer une plaque commémorative au 3 avenue Frochot, qui fut son refuge pendant presque cinquante ans. Il avoue que cette délibération lui est chère, son père ayant eu l'occasion de diriger l'Opéra-comique au début des années 60.

M. Nicolas Cour précise toutefois que peu de gens pourront voir cette plaque au 3 avenue Frochot, étant donné qu'il s'agit d'une voie privée.

Mme la Maire est persuadée que les grilles seront ouvertes, grâce à M. Michel Güet et M. Christophe Buren, pour pouvoir voir cette plaque. Elle remercie M. Nicolas Cour pour la présentation de la délibération et M. Alexis Govciyan d'avoir porté cela depuis plusieurs années auprès de la commission des dénominations et des plaques de la Ville de Paris.

En l'absence de demandes d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix, en ajoutant qu'il reste à trouver une date ayant du sens pour honorer cette grande dame de la culture.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.303.

DÉLIBÉRATION 09.2024.011 (2024.DAC.398) - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'INSTALLATION ET À L'EXPLOITATION D'UN ESPACE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR L'ÉCHAFAUDAGE DE L'ÉGLISE LA TRINITÉ (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour rappelle que l'église de la Trinité subit depuis 2019 d'immenses travaux de restauration qui s'étaleront jusqu'en 2027.

Exceptionnel, ce chantier l'est par sa durée, son budget de 26 millions d'euros au total et par les douze corps de métiers et de métiers d'art qu'il réunit et auxquels il faut rendre hommage. M. Nicolas Cour explique que l'année 2024 marque un tournant dans ce chantier au long cours puisque l'église vient de se défaire de la partie haute de son échafaudage qui supportait une bâche publicitaire. C'est d'ailleurs à ce titre et à mi-parcours que la Mairie du 9^e arrondissement a souhaité, le 11 janvier, lors des vœux adressés aux habitants, mettre en lumière Mme Charlotte Pradere-Ascione, ingénieure des travaux pour le département des édifices culturels et historiques de la Ville, ainsi que M. Vincent Brunel, architecte en charge du chantier, qui œuvrent dans l'ombre depuis plusieurs années au service de l'un des édifices majeurs de l'arrondissement. M. Nicolas Cour appelle à leur rendre hommage. Ces travaux, bien que nécessaires, ont un coût qui est supporté en grande partie par la publicité. La convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration du massif d'entrée de l'église, signée par la Ville en 2018, prendra fin le 29 février 2024. La Ville a lancé un appel à candidature afin de conclure une nouvelle convention relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage pendant cette deuxième phase de travaux de restauration, qui sera installé dans la partie basse de l'édifice, à savoir le massif d'entrée. Si l'exécutif du 9^e arrondissement est favorable à cet affichage qui permet de financer au total un peu plus d'un tiers des travaux, les ressources liées à l'affichage publicitaire s'élevant à 8 millions d'euros au total, sur 26 millions, il continuera, avec le Père Emmanuel Pinot, à être vigilant sur les visuels publicitaires proposés, en sachant que la Mairie donne à chaque fois un avis qui n'est pas toujours suivi. M. Nicolas Cour ajoute que ces derniers devront respecter non seulement l'identité du site, à savoir son caractère patrimonial et culturel, mais aussi une démarche de développement durable, ce à quoi l'exécutif du 9^e arrondissement est très attaché.

M. Nicolas Cour informe que les sociétés Light Air et JCDecaux France sont les deux candidats ayant remis une offre dans les délais prescrits. Il souligne qu'il y a eu un peu de retard, ce qui explique qu'à l'issue des négociations, ces deux sociétés ont adressé leur offre définitive le 24 novembre 2023. Au regard des deux offres proposées, la proposition émise par JCDecaux France se dégage de l'offre de Light Air sur les trois critères que sont le mécanisme de redevance, c'est-à-dire la redevance à percevoir, qui est estimée pour cette deuxième phase à 3,6 millions d'euros, ce qui est loin d'être négligeable, mais également la viabilité économique de l'offre et la démarche environnementale. Ces points sont très importants. Dans la proposition, les toiles sont fabriquées en Europe. Elles sont recyclées, le recyclage étant confié à un prestataire en région parisienne. L'affichage sera équipé, pour son éclairage, de projecteurs LED équipé de la technologie du smart lighting. Il s'agit d'un réglage à distance de la puissance lumineuse en fonction de la luminosité ambiante, pour essayer de limiter au maximum la pollution lumineuse.

M. Nicolas Cour propose de voter en faveur de cette délibération.

Mme la Maire propose d'ouvrir le débat.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle qu'elle s'était déjà exprimée à ce sujet dans une précédente délibération concernant l'espace d'affichage publicitaire sur l'église de la Trinité. Les écologistes y sont fondamentalement défavorables.

Quand bien même le support sur lequel va être diffusée la publicité respecte des critères environnementaux, Mme Frédérique Dutreuil saluant l'effort des prestataires qui concourent à l'appel d'offres, il n'en reste pas moins que les publicités sont quand même un appel à la surconsommation dans un quartier qui est un centre commercial à ciel ouvert, le plus grand d'Europe. Mme Frédérique Dutreuil se demande s'il fallait en rajouter une couche. Elle souligne la nécessité de trouver des financements alternatifs en sachant que la rénovation du patrimoine parisien est coûteuse.

Mme Frédérique Dutreuil informe que, puisqu'elle a déménagé professionnellement rue de Londres, elle a de son bureau une meilleure vue sur l'église de la Trinité, ce dont elle se réjouit.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera contre, conformément à ce que pensent les écologistes.

Mme la Maire indique qu'elle respecte son point de vue qui est cohérent. Elle précise toutefois qu'elle ne milite pas pour une augmentation des impôts des Parisiens et rappelle le retard conséquent dans la remise en état des édifices culturels, et la nécessité de trouver des moyens de financement. Elle ajoute que c'est ce qu'ils font aussi dans le cadre du travail de restauration des deux fresques publicitaires dans le 9^e arrondissement, en faisant preuve de beaucoup d'imagination pour trouver et boucler le budget, et que cette restauration s'achèvera avant les Jeux olympiques.

M. Pierre Maurin annonce qu'il votera favorablement et indique que son groupe n'est pas favorable à la décroissance. Il souligne les critères de développement durable qui ont été pris en compte et les difficultés financières importantes de la Ville de Paris. Se priver d'un financement de ce type reviendrait à aggraver la situation financière. Puisque les financements alternatifs n'existent pas, ce financement est nécessaire. M. Pierre Maurin appelle néanmoins à éviter le caractère trop ostentatoire des publicités.

Mme la Maire le remercie. Elle indique que, dans un monde idéal, ils auraient préféré faire autrement. Elle précise qu'au début des travaux, elle souhaitait une belle fresque qui n'a malheureusement pas pu être installée faute de moyens. Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DAC.398.

QUESTION Q.09.2024.012 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DES DARK STORES DANS L'ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle qu'elle avait interrogé l'exécutif du 9^e arrondissement quelques mois auparavant sur la fermeture des dark stores, qui est aujourd'hui une obligation par la Mairie de Paris, et remarque que l'adresse 38 rue Le Peletier est encore bien animée. Elle demande des informations à ce sujet.

M. Jean-Baptiste Gardes la remercie pour sa question. Il indique que ce sujet mobilise l'exécutif du 9^e arrondissement depuis quatre ans. Il rappelle que les dark stores, anglicisme en soi pas très engageant, sont des centres de stockage et de distribution des acteurs du e-commerce, où viennent s'alimenter leurs flottes de livraison à scooter et à vélo. Ces dark stores ont généré ces dernières années de nombreux signalements de riverains qui se plaignent à juste titre de la gestion de ces entrepôts. M. Jean-Baptiste Gardes évoque les signalements concernant le dark store de Frichti, 2 rue Lamartine, et de Cajoo, 10 rue de Montyon et rue Saint-Lazare. Les riverains se plaignent du tapage, de la diffusion de musique amplifiée par les livreurs qui patientent pour aller faire leurs courses, de l'appropriation des trottoirs, de l'espace public et des bornes de Vélib, notamment concernant l'entrepôt de Frichti. La Mairie a également été informée de l'installation du dark store au 38 rue Le Peletier. Son exploitant, la société Flink, a pris possession de ce local après le départ de la partie administrative et de gestion de Paris Habitat, secteur nord, cette cession étant un peu surprenante. Afin de répondre aux doléances légitimes des habitants du 9^e arrondissement, Mme la Maire a écrit deux courriers en date du 9 mars et du 17 août 2021 à la direction de Frichti pour lui demander de prendre toutes les mesures susceptibles de mettre un terme à ces nuisances. L'exécutif du 9^e arrondissement a reçu les dirigeants des sociétés et a obtenu gain de cause puisque l'entrepôt de Frichti rue Lamartine et ceux de Cajoo rue Saint-Lazare et rue de Montyon ont été abandonnés par ces entreprises, quand elles n'ont pas fermé, en sachant que l'entreprise Cajoo a mis la clé sous la porte. La Mairie du 9^e arrondissement a aussi travaillé main dans la main avec le commissariat central du 9^e et sa police municipale. M. Jean-Baptiste Gardes ajoute que Mme Adeline Guillemain est sollicitée et pilote ces opérations conjointes avec ces deux forces de police, le commissariat et la police municipale, en leur demandant d'avoir une attention particulière sur ce dernier entrepôt rue Le Peletier. Il ajoute que, le 28 septembre 2022, a eu lieu une importante opération de contrôle anti-fraude qui rassemblait plusieurs administrations, la Police, la Douane, l'URSSAF et l'Hygiène, et qui a été pilotée par la Direction de la lutte contre l'immigration clandestine de la préfecture de Police dans cinq arrondissements de Paris, en sachant que le commissariat du 9^e a contribué à cette action. À l'issue de cette opération qui a notamment ciblé le local Flink au 18 rue Le Peletier, des individus ont été placés en retenue administrative pour séjour irrégulier sur le territoire. M. Jean-Baptiste Gardes souligne l'action ferme de la part des services de police. Parallèlement à ces actions menées auprès des opérateurs et des forces de l'ordre, Mme la Maire a saisi à de multiples reprises M. Emmanuel Grégoire et la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris pour demander de mener des contrôles à l'encontre de ces enseignes qui ne respectent pas les règles du plan local d'urbanisme, ce dernier soulignant que les locaux relevant de la sous-destination entrepôts ne sont admis que sur des terrains ne comportant pas d'habitations autres que les logements de gardien et que le changement de sous-destination en entrepôts de locaux existant en rez-de-chaussée sur rue est interdit, à l'exception des équipements de logistique urbaine liés à la mise en œuvre d'un périmètre de localisation d'équipement. M. Jean-Baptiste Gardes explique que cela ne correspond pas à l'activité réelle de ces dark stores. Le 5 août 2022, Mme la Maire a une nouvelle fois saisi M. Emmanuel Grégoire par courrier à ce sujet, lui demandant que le nouveau PLU bioclimatique parisien interdise l'accès des rez-de-chaussée commerciaux aux enseignes de quick commerce, à ces dark stores. Depuis les échanges de 2023 sur le sujet, le hub Frichti a quitté cet emplacement et Cajoo a été remplacé rue de Montyon par Monsieur Bricolage, ce qui fait le plaisir des habitants.

M. Jean-Baptiste Gardes informe que depuis, la Mairie n'a pas reçu de nouveaux signalements de la part d'habitants du 9^e arrondissement, mais qu'elle reste particulièrement mobilisée concernant cet entrepôt du 38 rue Le Peletier, qui est aujourd'hui toujours en activité. Le local en question a fait l'objet d'une procédure de contrôle d'urbanisme pour un changement de destination en infraction au PLU. Le PV a été transmis au tribunal pour poursuite et Flink a été condamné à payer une amende administrative au mois de décembre. L'exécutif du 9^e arrondissement suit ce dossier avec les autorités administratives et aura l'occasion de demander à nouveau que soient inscrites des mesures conservatoires interdisant clairement l'accès des rez-de-chaussée commerciaux aux enseignes de quick commerce dans le cadre de l'enquête publique liée à la révision du PLU parisien, auquel les maires d'arrondissement sont directement associés.

Mme la Maire le remercie. Elle confirme que la procédure est en cours, indique que cela traîne et souhaite que les délais se raccourcissent, mais pense qu'ils sont sur la bonne voie, en sachant que cette adresse est aussi importante dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire constate l'absence de demandes d'éclaircissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

En complément de la question posée le 26 septembre 2022 en cette assemblée, Mme la Maire, pourriez-vous nous éclairer sur la situation des dark stores dans le 9^e arrondissement ?

QUESTION ORALE Q.09.2024.013 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'ASSOCIATION LA BALADE DES LUCIOLES.

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'à la veille de la 7^e Nuit de la solidarité, elle souhaitait interroger l'exécutif du 9^e arrondissement à propos d'une demande de l'association la Balade des Lucioles, qui organise des maraudes dans l'arrondissement le mercredi et le vendredi. Elle informe que, mercredi soir, rue Cadet, la maraude se tient en rue. Compte tenu des températures et de problématiques de confort et d'accueil, l'association demande qu'un local puisse être mis à sa disposition, comme cela a été fait concernant la maraude du vendredi au travers d'un accueil par la Ligue de l'enseignement. Mme Camille Vizioz-Brami demande s'il existe une solution de proximité, en rappelant que ces gens font déjà face à la précarité et au malheur.

Mme Virginie Mergoil la remercie pour cette question.

Elle présente tout d'abord la Balade des Lucioles. C'est une association parisienne, domiciliée dans le 13^e arrondissement et uniquement composée de bénévoles, qui effectue de nombreuses maraudes d'intervention sociale, les mercredis et les vendredis soir pour venir en aide aux personnes sans abri, rue Cadet, juste à côté de l'enseigne Nicolas. L'idée première de cette structure, née en 2017, est d'aider les personnes en difficulté tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. Elle récupère les invendus des boulangeries et de certains autres commerces du 9^e arrondissement, dont l'épicerie solidaire NOUS anti-gaspi, en définissant son parcours en fonction du nombre de bénévoles. Mme Virginie Mergoil précise qu'elle recherche des bénévoles puisqu'elle a toujours besoin de bras pour rencontrer les personnes dans le besoin. Ce parcours commence au niveau de la rue Cadet. Cette association est bien connue de la Mairie du 9^e arrondissement, puisque Mme Virginie Mergoil a pu rencontrer ses membres quatre fois depuis le début de la mandature, notamment Mme Aurélie Gineste, présidente de l'association, une première fois lors de la Journée des associations, puis en mairie. Cette association participe également aux réunions de solidarité. Mme Virginie Mergoil informe que l'association n'a pas indiqué à l'exécutif du 9^e arrondissement qu'elle avait besoin d'un local, mais annonce qu'il va les recontacter pour lui proposer une solution, soit à la mairie, soit au PIJ La Fayette. Elle ajoute que la Conserve des jeunes peut aussi faire des distributions en mairie. Mme Virginie Mergoil précise que cette association travaille aussi avec le centre d'hébergement d'urgence rue Lamartine en lui fournissant des restes.

Mme la Maire la remercie de trouver une solution dans les meilleurs délais.

Mme Camille Vizioz-Brami les remercie et indique que cette réponse lui convient parfaitement, en précisant qu'elle pensait justement au PIJ La Fayette, 60 rue La Fayette.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire, en prévision de la 7^e Nuit de la solidarité qui aura lieu jeudi 25 janvier, pourriez-vous envisager de mettre à disposition un local pour permettre à l'association la Balade des Lucioles d'effectuer dignement ses maraudes dans notre arrondissement ?

QUESTION ORALE Q.09.2024.014 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AUX CLASSES DU PREMIER DEGRÉ, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE FERMÉES À LA RENTRÉE PROCHAINE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique Dutreuil souligne la baisse du nombre d'élèves dans le premier degré depuis quelques années, même si elle décélère, passant de 6 000 à la rentrée 2021, à 4 000 à la rentrée 2022 et à 2 500 à la rentrée 2023.

Elle rappelle la fermeture de classes en 2023 et indique que 125 classes du premier degré seraient susceptibles de faire l'objet d'une fermeture. Elle rappelle que M. Sébastien Dulermo avait annoncé qu'il y avait, à la rentrée 2023, 2 687 élèves. Elle note qu'alors que le 9^e arrondissement est un des arrondissements où le nombre d'habitants augmente, le nombre d'élèves diminue, et évoque le taux de 7 % concernant le 4^e, le 7^e et le 9^e arrondissement.

Mme Frédérique Dutreuil demande des informations sur le nombre d'élèves prévu à la rentrée 2024 et sur les classes susceptibles d'être fermées dans les écoles du 9^e arrondissement.

Mme la Maire lui précise que l'exécutif du 9^e arrondissement ne demande pas à fermer des classes.

Mme Frédérique Dutreuil répond que la décision ne vient ni des maires d'arrondissement, ni de la Maire de Paris, mais que cela relève de la loi de finances pour 2024.

Mme la Maire ajoute qu'un travail a commencé avec le rectorat en automne, pour préparer la prochaine rentrée, et que les discussions sont en cours.

M. Sébastien Dulermo indique que, durant les vacances de Noël, Mme la Maire et lui-même ont reçu Mme Gautherot, directrice académique en charge du premier degré, qui leur a fait part de la feuille de route du rectorat pour Paris, qui prévoit en 2024 encore de nombreuses fermetures. D'après leur point de vue, si la décélération baisse, elle a été telle auparavant que, par rapport aux autres villes de France et la moyenne nationale du nombre d'élèves par classe, il est encore nécessaire de travailler sur un rééquilibrage. M. Sébastien Dulermo rappelle que cette philosophie purement comptable n'a jamais été celle de l'exécutif du 9^e arrondissement qui a toujours considéré que la contrainte des locaux parisiens n'était pas comparable à celle des autres villes et qu'il ne s'agissait en aucun cas de charger les classes parisiennes sur la base d'une moyenne nationale. De plus, l'exécutif considère que le 9^e arrondissement, qui a été le seul arrondissement à avoir gagné des habitants dans les dernières années, n'a pas à contribuer pour les autres à l'effort parisien, sous prétexte que, dans le 9^e, l'IPS est un peu plus élevé que la moyenne parisienne. Les enfants du 9^e ont autant besoin que les autres de bonnes conditions d'apprentissage. S'il n'y a pas de fermetures annoncées d'écoles dans le 9^e pour septembre 2024, alors que c'est malheureusement le cas dans d'autres arrondissements, le rectorat annonçait vouloir fermer 8 classes maternelles et élémentaires confondues en septembre prochain, ce que l'exécutif du 9^e a d'ores et déjà contesté par écrit au recteur, Mme la Maire ayant écrit un courrier directement après ce rendez-vous. M. Sébastien Dulermo affirme que la Mairie du 9^e se battra point par point dans les semaines suivantes pour limiter ce nombre de fermetures et pour arriver à un arbitrage. Il ajoute qu'il tiendra les élus informés au fur à mesure des discussions avec le rectorat.

M. Sébastien Dulermo évoque ensuite la cité scolaire Decour. Après le vote d'un financement de plus de 100 millions d'euros par le Conseil régional d'Île-de-France, présidé par Mme Valérie Pécresse, et la finalisation de nombreux mois d'études dès la rentrée de septembre 2024, plusieurs classes du lycée Jacques Decour vont être déplacées dans les établissements alentours afin de permettre le lancement des travaux en 2025 pour une durée d'au moins six ans.

Ces lourds travaux, visant notamment à moderniser toutes les façades et les toitures, à réaménager les cours, à créer un second réfectoire et un gymnase supplémentaire, ne pouvant pas se dérouler sur un site totalement occupé ou totalement vidé, la solution qui a été trouvée par le rectorat vise à permettre, d'une part aux élèves déjà scolarisés à Decour de finir leur scolarité dans cet établissement, et d'autre part aux futurs élèves soit de faire tout leur cycle dans un autre établissement proche de chez eux, soit de faire toute leur scolarité à Decour partiellement ouvert. Les futurs parents d'élèves de 6^e seront informés par leurs écoles élémentaires au printemps de l'affectation de leurs enfants. Pour les actuels CM2 du secteur, la moitié d'entre eux iront à Decour en 6^e, puisque deux classes y seront maintenues, et une partie des habitants à l'est du 9^e sera affectée au collège Lamartine, et les habitants du 10^e seront affectés au collège Palissy.

Mme la Maire indique qu'il est très important d'insister sur ce point : les enfants du 9^e resteront scolarisés dans des collèges du 9^e. Elle ajoute qu'une fermeture de classe à Decour correspond à une ouverture de classe à Lamartine en 2024, puis sans doute à Gauguin et Ferry. En 6^e, il est important de ne pas prendre le métro et faire une demi-heure de trajet pour aller dans un autre arrondissement de Paris. Si cela fonctionne pour les élèves de 2^{de} et de classes préparatoires, ce n'est pas le cas pour les collégiens. Cela est acté avec le rectorat, le Conseil régional et la Ville de Paris.

M. Sébastien Dulermo poursuit en indiquant que, du côté du lycée, le nombre de classes de 2^{de} générale passera à 8 contre 12 actuellement, et que les 4 classes seront repositionnées au sein des lycées Rabelais, Colbert et Ferry, sans modification de la liste des lycées de secteur pour les collèges jusque-là rattachés au lycée Decour.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un projet qu'elle suit particulièrement et pour lequel elle milite depuis 2017. Le budget a atteint 150 millions pour Jacques Decour. Mme la Maire est en lien avec les parents d'élèves qu'elle a prévu de revoir dans les jours suivants, avec les professeurs qui se posent aussi des questions. Il s'agit d'un projet d'envergure. Avec un budget de 150 millions d'euros, c'est la plus importante restructuration parmi les 647 lycées d'Île-de-France. Avec un budget équivalent, il est possible de créer trois lycées en banlieue. Il s'agit donc d'un investissement colossal de la part de la Région, avec la quote-part importante de la Ville de Paris pour la partie collège. Mais les deux tiers de l'investissement et la maîtrise d'ouvrage restent à la Région Île-de-France.

Mme Frédérique Dutreuil précise que les 4 000 élèves concernent Paris et non le 9^e arrondissement. Elle demande des informations sur la baisse qui a également décéléré dans l'arrondissement de manière significative.

Mme la Maire répond que le motif de satisfaction, c'est que la situation s'est améliorée à l'école maternelle où les effectifs sont contenus. Elle souligne la problématique concernant l'IPS sur laquelle l'exécutif du 9^e doit batailler pour que les élèves aient droit à des conditions d'apprentissage optimales compte tenu des établissements et de l'étroitesse des classes.

M. Sébastien Dulermo ajoute que, pour l'instant, ils n'arrivent pas à avoir de chiffres très précis sur le nombre d'élèves inscrits puisque la campagne d'inscription est un peu tardive.

En outre, les estimations de l'Éducation nationale et les estimations de la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris ne sont pas totalement les mêmes. Il annonce qu'ils tiendront Mme Frédérique Dutreuil informée dès qu'ils auront un peu plus de précisions, ce que Mme la Maire confirme en ajoutant qu'ils regarderont ce sujet avec énormément de précision et d'attention parce qu'il n'y a pas de logique comptable ou budgétaire quand il s'agit d'enfants et d'éducation.

M. Pierre Maurin relève dans l'intervention de Mme la Maire un point important, à savoir la nécessité des investissements. Il rappelle les 150 millions d'euros d'investissement pour Jacques Decour et indique qu'il s'agit d'une des faiblesses de l'exécutif de la Ville de Paris qui a baissé ses investissements dans les écoles et les collèges. Il rappelle que son groupe Changer Paris avait demandé plusieurs fois à l'exécutif, dirigé par Mme Anne Hidalgo, de rehausser les investissements. Il explique que c'est aussi un critère d'attractivité puisque ce sont principalement des familles qui quittent Paris. Il n'est pas normal qu'il y ait une baisse des investissements depuis 2017. Le groupe Changer Paris a demandé à ce qu'ils reviennent au moins au niveau de 2017.

Mme la Maire indique que l'état de la cité scolaire de Jacques Decour est déplorable. Elle souligne une difficulté juridique et budgétaire en expliquant que des cités scolaires, qui sont à la fois des collèges et des lycées, relèvent de la maîtrise d'œuvre de la Région mais pour lesquelles il est attendu du Département et de la Ville un engagement et un investissement. Si un lycée seul avait été choisi, il y aurait eu un seul interlocuteur et cela aurait été beaucoup plus simple. Mais Mme la Maire ne se résout pas à laisser Jacques Decour dans l'état où il est. Les travaux, qui ont commencé, doivent s'accélérer pour que l'établissement, dans quelques années, réponde à toutes les attentes d'un établissement du 21^e siècle.

Mme Frédérique Dutreuil répond à M. Pierre Maurin qu'il est possible de baisser de 4 ou 5 % le financement des écoles privées, par exemple pour pouvoir investir dans le public.

Mme la Maire indique qu'ils ne reviendront pas sur ce sujet qui ne les concerne pas dans le cadre de cette séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Malgré la décélération de la baisse de la démographie scolaire parisienne, cent-vingt-cinq classes du premier degré pourraient faire l'objet d'une fermeture à la prochaine rentrée.

Le nombre d'enfants scolarisés en septembre 2023 dans les écoles publiques de l'arrondissement s'élevaient à 2 687 élèves, selon les chiffres communiqués lors du conseil d'arrondissement du 18 septembre 2023.

À ce stade, pouvez-vous nous faire part de vos projections du nombre d'enfants qui seraient scolarisés dans chacune des écoles, et corrélativement du nombre de classes susceptibles d'être fermées à la rentrée scolaire de septembre 2024 ?

VOEU DÉPOSÉ PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU SOUTIEN DES OTAGES À GAZA.

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'elle pensait que Mme la Maire lui demanderait de retirer son vœu puisqu'elle a vu en arrivant dans la cour de la mairie un nouvel affichage à l'image des trois otages français. Elle salue cette démarche de la Mairie du 9^e arrondissement qui est exemplaire depuis le 7 octobre à ce sujet. Elle rappelle l'existence d'un délai d'enregistrement pour les vœux, en précisant que cet affichage n'était pas en place une semaine auparavant.

Mme la Maire indique qu'il y avait une autre banderole.

Ce que confirme Mme Camille Vizioz-Brami, en précisant qu'il y avait beaucoup plus d'otages, que certains d'entre eux ont été libérés, mais qu'il en reste plus de 130, dont trois Français. Elle ajoute qu'ils ne les oublient pas. Elle souligne l'importance de la mobilisation à travers cet affichage dans la cour de la mairie et préconise d'organiser une réunion publique avec une des associations qui se mobilisent énormément depuis le 7 octobre pour mobiliser un maximum d'habitants du 9^e arrondissement voire des autres. Ce vœu s'inscrivait dans cette démarche pour garder la mobilisation, humaniser ce terrible épisode qui est loin d'être fini, même si l'annonce du président de la République d'un hommage national prévu le 7 février donne un peu d'espérance et de lumière à toutes ces familles. Mme Camille Vizioz-Brami appelle à se souvenir collectivement des otages, après les 100 jours sans eux, et à continuer de se battre.

Mme la Maire affirme que la Mairie continue de les soutenir et ne les oublie pas. La situation demeure tragique dans cette partie du monde.

M. Alexis Govciyan demande si le vœu est maintenu.

Mme Camille Vizioz-Brami explique qu'à partir du moment où la Mairie du 9^e a affiché le visage des trois otages français et a donné une nouvelle impulsion à la communication relative à la libération des otages après les 100 jours, elle propose de retirer le vœu. Il ne s'agit pas de voter quelque chose qui est déjà efficient dans la cour, en sachant qu'ils font cause commune sur ce sujet. Elle ajoute toutefois que, plus ils en parlent plus la mobilisation est forte, et invite à profiter de ce temps pour parler des otages.

M. Alexis Govciyan indique qu'il s'agissait de respecter son vœu et sa démarche.

Mme Camille Vizioz-Brami le remercie pour cela.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une mobilisation de tous les instants.

M. Alexis Govciyan indique que la date du 7 octobre demeurera une plaie profonde dans l'histoire, non seulement d'Israël, mais de toutes les démocraties dans le monde entier. Cela doit être rappelé sans cesse et transmis aux jeunes générations. Il rappelle que cela fait plus de 100 jours que trois de leurs compatriotes, Orion Hernandez-Radoux, Ofer Kalderon et Ohad Yahalomi, sont encore retenus par cette organisation terroriste, au même titre que les 130 autres otages, notamment Kfir Bibas, qui aurait dû souffler sa première bougie le 18 janvier. Il affirme qu'ils ne les oublient pas.

Depuis ce pogrom et ces horribles massacres perpétrés par les terroristes du Hamas, le soutien de la Mairie du 9^e arrondissement n'a pas failli. Dès l'annonce de cette barbarie, la Mairie du 9^e arrondissement a mis ses drapeaux en berne en soutien au peuple israélien. Puis la Mairie a drapé sa façade des visages des otages retenus dans les tunnels de Gaza.

Mme la Maire a signé, aux côtés d'autres personnalités, une tribune publiée dans *Le Point* le 9 octobre, intitulé : « Guerre Israël-Hamas : « Libérez les otages ! » ». Elle s'est associée au grand rassemblement organisé le 10 octobre par le CRIF, Conseil représentatif des institutions juives de France, dénonçant la barbarie commise à l'encontre de bébés, d'enfants, de femmes, d'hommes et de vieillards, tout simplement parce qu'ils étaient juifs.

M. Alexis Govciyan insiste sur le fait que Mme la Maire a rassemblé, le 7 novembre, dans la cour de la mairie, les habitants et les autorités religieuses du 9^e arrondissement pour dénoncer avec force l'explosion des actes antisémites en France et pour maintenir la mobilisation en faveur des otages. Avec Mme la Maire, les élus du 9^e arrondissement ont participé à plusieurs manifestations et événements dans l'arrondissement, comme partout ailleurs à Paris. M. Alexis Govciyan évoque les cérémonies qui ont eu lieu, comme celles de la grande synagogue de la Victoire, et les différentes actions, notamment les happenings comme ceux organisés partout dans le monde, par exemple à l'occasion de la Journée internationale de l'enfance qui a eu lieu le 20 novembre, avec une communication au sujet des enfants et des bébés otages à Gaza. Une manifestation sur ce thème a eu lieu sur la place Saint-Michel, le dimanche 19 novembre, à laquelle ont assisté les élus de l'exécutif du 9^e arrondissement, qui étaient bien seuls.

M. Alexis Govciyan indique que, plus de 100 jours après cette barbarie, la mobilisation des élus du 9^e arrondissement ne s'affaiblit pas. Il rappelle l'existence dans la cour de la mairie d'une nouvelle banderole, avec un message de soutien aux otages, dont leurs trois compatriotes, pour appeler à leur libération. M. Alexis Govciyan précise qu'il s'agit aussi des autres otages pour lesquels ils sont déterminés à agir.

M. Alexis Govciyan évoque les actions menées, dont celle de l'UEJF, l'Union des étudiants juifs de France, avec une conférence intitulée « Abu Gosh, la voix de l'espoir », qui est un message de paix et d'espoir, travaillé avec la Mairie du 9^e arrondissement et d'autres associations. Il cite la conférence importante organisée par Unité laïque, qui a beaucoup travaillé sur la question de la lutte contre l'antisémitisme.

Au travers de ces messages, conférences et organisations, il s'agit pour la Mairie du 9^e arrondissement de réaffirmer, toujours avec force et vigueur, son soutien aux otages et à leurs familles, et plus largement au peuple israélien, ce qui est loin d'être incompatible avec sa solidarité et sa compassion pour les civils palestiniens éprouvés. C'est le sens du travail engagé par la Mairie qu'elle n'arrêtera pas.

Mme la Maire le remercie pour ses propos, en indiquant qu'il nous faut rester humbles face à cette situation tragique, mais que chacun a un rôle à jouer. Il revient à la Mairie du 9^e arrondissement de pouvoir éveiller les consciences sur ce qui se passe et réaffirmer les valeurs qui sont les nôtres.

Mme Frédérique Dutreuil remercie M. Alexis Govciyan pour ses propos et Mme Camille Vizioz-Brami d'avoir déposé ce vœu. Elle reprend les propos de la Maire de Paris, Mme Anne Hidalgo, à l'occasion du Conseil de Paris du 14 novembre, au moment d'accorder des aides, tant pour Israël que pour la Palestine. Mme Anne Hidalgo dénonçait que certains civils palestiniens, de jeunes enfants, sont aussi les otages de l'organisation terroriste qu'est le Hamas. Mme Frédérique Dutreuil indique qu'ils doivent, y compris pour les otages israéliens qui sont encore détenus injustement à Gaza, appeler à un cessez-le-feu pour qu'ils puissent enfin rentrer chez eux. Elle précise que l'un des otages est membre de la famille d'Agnès Jaoui qui en parlait quelques jours auparavant à l'occasion de la présentation d'un film dans lequel elle joue, intitulé « Le dernier des juifs », et qui souffre. Elle disait qu'il s'agit quand même d'œuvrer pour le bien de chaque population, c'est-à-dire des personnes qui n'ont rien demandé, de part et d'autre. Mme Frédérique Dutreuil souligne la nécessité d'œuvrer à un cessez-le-feu pour aboutir à une solution enviable, pour que les Israéliens comme les Palestiniens puissent vivre en paix, en dehors de toute polémique.

M. Alexis Govciyan répond qu'elle a tout à fait raison et que c'est par cette phrase qu'il a terminé son propos, en évoquant leur solidarité et leur compassion pour les civils palestiniens éprouvés. Il avoue cependant ne pas savoir comment procéder à un cessez-le-feu et qu'il existe d'autres instances pour cela.

Mme la Maire indique qu'ils assistent à un basculement de l'histoire, avec un avant et un après 7 octobre. Elle note les exactions qui ont été commises en Israël, le viol de femmes, la barbarie, le pogrom qui a été perpétré, en indiquant que rien ne peut justifier de tels actes.

Mme Camille Vizioz-Brami remercie Mme la Maire mais revient sur l'un de ses propos en disant qu'elle ne pense pas qu'ils sont tout petits. Elle ajoute qu'ils sont dans un pays où ils sont libres et peuvent s'exprimer comme ils le souhaitent. Il est important pour les habitants comme pour les élus de ne pas se taire. Elle rappelle qu'il y a toujours eu des Justes, des gens qui se sont engagés, et indique qu'il revient à chacun de prendre la parole et de porter la voix de ceux qu'on n'entend pas.

Mme la Maire répond que c'est exactement ce qu'elle dit en précisant qu'elle ne parlait pas de la France mais des élus locaux, et qu'il est nécessaire d'agir.

M. Pierre Maurin indique que son groupe s'est aussi fortement mobilisé et qu'ils sont tous d'accord à la fois pour la libération des otages, contre toute forme d'antisémitisme, et pour la compassion par rapport aux victimes civiles.

Il affirme être assez d'accord avec M. Alexis Govciyan concernant le cessez-le-feu. Il ajoute ne pas être assez expert en la matière et qu'il préfère s'en tenir aux récents propos du ministre des Affaires étrangères, appelant à une certaine forme de modération et à une solution de deux États selon la déclaration du président de la République. M. Pierre Maurin explique qu'il lui est difficile de se prononcer sur la nécessité d'un cessez-le-feu, bien qu'il souhaite que cette guerre cesse d'une manière ou d'une autre. Il revient à la communauté internationale et aux gouvernements de faire pression et de voir comment il est possible d'arriver à une négociation et à la paix. Selon lui, la libération des otages doit être la priorité, aussi bien pour la communauté internationale que pour le gouvernement israélien.

Mme la Maire affirme être d'accord avec lui et remercie les élus pour leurs propos. Elle ajoute qu'il s'agit d'une tragédie et qu'ils pensent aussi aux victimes innocentes de Gaza, aux enfants et aux images qui les touchent et les bouleversent. Elle indique que l'Europe doit être au rendez-vous et pousser à la paix dans cette région du monde, en rappelant qu'ils sont à quelques mois des élections européennes qui seront un moment démocratique important.

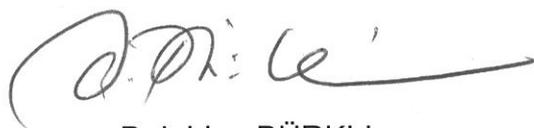
Le vœu est retiré de l'ordre du jour.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire informe que le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le 6 mai.

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement



Virginie MERGOIL

